

**DEPARTEMENT de la CORREZE
COMMUNE DE TREIGNAC**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TREIGNAC
SEANCE DU 11 AVRIL 2014**

Le 11 avril 2014, à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 avril 2014, s'est réuni en séance ordinaire, salle Paul POULOUX, sous la présidence de Mr Gérard COIGNAC, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11 Votants : 11+ 2 procurations (Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0)

Etaient présents : Gérard COIGNAC, Guy BENEZET, Josette MOULU, Jean Louis LAGEDAMON, Bernard SENOUSSAOUI, Maurice CHABRILLANGES, Didier BOURDARIAS, Eléonore CHAUMEIL, Hélène ROME, Alain COUTURAS, Carine PAROT

Absent : Joëlle LAMONTAGNE, Michèle PEYRAUD (excusée), Sylvie SAVIGNAC (excusée pouvoir), Frédéric VERGNE (excusé pouvoir)

Mle Eléonore CHAUMEIL a été élu(e) secrétaire de séance.

Pour débiter la séance, Alain COUTURAS sollicite une explication concernant un mail reçu par les conseillers municipaux dans lequel Mme LAMONTAGNE 1^{ère} adjointe indique démissionner de sa fonction de 1^{er} adjointe.

Mr le Maire indique qu'il s'est entretenu avec Mme LAMONTAGNE mercredi soir afin de mettre au point certaines choses liées au fonctionnement de la Mairie avant la réunion préparatoire à cette séance du Conseil Municipal, et qu'il en a suivi cet envoi de mail informant de son souhait de mettre fin à cette fonction. Il appartient à Mme LAMONTAGNE de saisir le Préfet pour qu'il se prononce sur sa demande de démission.

La séance s'est poursuivie par la désignation et l'élection des délégués et des commissions selon les dispositions réglementaires.

Composition des Commissions Communales

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé à la composition des Commissions Communales qui prépareront et étudieront les dossiers de leur compétence.

Il est rappelé que le Maire est président de droit de toutes les commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de composer les commissions comme suit :

COMMISSIONS COMMUNALES - Le Maire est président de toutes les commissions						
Appel d'offres DSP commission élue	Travaux + Accessibilité et mise aux normes	Finances	Développement économique + Action rurale	Tourisme + Promotion communale	Sécurité et Protection	Affaires sociales - Affaires périscolaires
Titulaires	LAGEDAMON Jean-Louis	TOUS les	BENEZET Guy	TOUS les	CHABRILLANGE S Maurice	
LAGEDAMON Jean-Louis	CHABRILLANGES Maurice	CONSEIL LERS	CHAUMEIL Eléonore	CONSEIL LERS	LAGEDAMON Jean-Louis	R CHAUMEIL Eléonore
CHABRILLANGE S Maurice	SENOUSSAOUI Bernard		MOULU Josette		SENOUSSAOUI Bernard	MOULU Josette
ROME Hélène	SAVIGNAC Sylvie		CHABRILLANGE S Maurice		COUTURAS Alain	PEYRAUD Michèle
			VERGNE Frédéric			BENEZET Guy
Suppléant	Fleurissement		ROME Hélène			LAGEDAMON Jean-Louis
BENEZET Guy			COUTURAS Alain			BOURDARIAS Didier
SENOUSSAOUI Bernard	MOULU Josette		PAROT Carine			PAROT Carine
COUTURAS Alain	LAGEDAMON Jean-Louis					
	CHABRILLANGES Maurice					

Bulletin municipal et Relations avec les Médias + Site Internet	Vie associative et Sportive	Animations	Patrimoine et architecture	Ressources Humaines	Comité de gestion du pavillon bleu
BOURDARIAS Didier	BENEZET Guy	TOUS les	BENEZET Guy	BENEZET Guy	COUTURAS Alain
SAVIGNAC Sylvie	LAGEDAMON Jean-Louis	CONSEIL LERS	BOURDARIAS Didier	LAGEDAMON Jean-Louis	LAGEDAMON Jean-Louis
BENEZET Guy	SENOUSSAOUI Bernard		Membres	MOULU Josette	SENOUSSAOUI Bernard
COUTURAS Alain	SAVIGNAC Sylvie		LEONTIEFF Danielle	BOURDARIAS Didier	SAVIGNAC Sylvie
PAROT Carine	COUTURAS Alain		FARGEAS Marthe	VERGNE Frédéric	BOURDARIAS Didier
				PAROT Carine	

Election des délégués titulaire et suppléant au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que, dans la mesure où la commune de Treignac adhère au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin, il est nécessaire, suite au renouvellement du Conseil Municipal de Mars 2014, d'élire les représentants de la Commune pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte du PNR de Millevaches en Limousin. Conformément aux dispositions de l'article 6-1 des statuts du syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal a élu au premier tour de scrutin, à la majorité absolue (unanimité) les délégués au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin :

- Mr BOURDARIAS Didier Les Bariousses 19260 TREIGNAC, titulaire
- Mme Hélène ROME La Nouaille 19260 TREIGNAC, suppléante.

Election des délégués à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que, dans la mesure où la commune de Treignac adhère à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, il est nécessaire, suite au renouvellement du Conseil Municipal de Mars 2014, d'élire les représentants de la Commune

Conformément aux dispositions des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal a élu au premier tour de scrutin, à la majorité absolue (unanimité), les représentants de la Commune à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

- Mr Jean-Louis LAGEDAMON, 12 rue Torte 19260 TREIGNAC
Mme Eléonore CHAUMEIL, 32 rue Léon Dessal 19260 TREIGNAC, titulaires
- Mrs CHABRILLANGES Maurice 5 rue du Trech 19260 TREIGNAC
SENOUSSAOUI Bernard, 16 avenue du 8 mai 19260 TREIGNAC, suppléants.

Election des délégués au SIRTOM du canton de TREIGNAC

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que, dans la mesure où la commune de Treignac adhère au SIRTOM du canton de Treignac, il est nécessaire, suite au renouvellement du Conseil Municipal de Mars 2014, d'élire les représentants de la Commune

Conformément aux dispositions des statuts du SIRTOM du canton de TREIGNAC, il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal a élu au premier tour de scrutin, à la majorité absolue (unanimité), les représentants de la Commune au SIRTOM du canton de Treignac

- Mr Jean-Louis LAGEDAMON, 12 rue Torte 19260 TREIGNAC
Mr CHABRILLANGES Maurice 5 rue du Trech 19260 TREIGNAC, titulaires
- Mr SENOUSSAOUI Bernard, 16 avenue du 8 mai 19260 TREIGNAC, suppléant.

Désignation des délégués à l'Instance de Coordination Gérontologique du Canton de Treignac

A l'occasion de la mise en place des délégations du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de désigner les deux Conseillers Municipaux suivants en qualité de délégués à l'Instance de Coordination Gérontologique :

Titulaires :

- Mme PEYRAUD Michèle 5 Place de la république 19260 TREIGNAC
- Mme SAVIGNAC Sylvie 5 Impasse de la Vigne 19260 TREIGNAC

Suppléant :

- Mme PAROT Carine 15 avenue du 11 Novembre 19260 TREIGNAC

Désignation des délégués au Conseil d'Administration de la Maison de retraite « les Mille Sources »

A l'occasion de la mise en place des délégations du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de désigner les Conseillers Municipaux suivants en qualité de délégués au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de Treignac :

Titulaires :

Mme PEYRAUD Michèle 5 Place de la république 19260 TREIGNAC
Mr COUTURAS Alain 12 rue du Champ des Horts 19260 TREIGNAC

Suppléant :

Mr SENOUSSAOUI Bernard 16 avenue du 8 Mai 19260 TREIGNAC
Mme Hélène ROME La Nouaille 19260 TREIGNAC

Désignation des délégués au Conseil d'Administration du Collège Lakanal

A l'occasion de la mise en place des délégations du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de désigner les Conseillers Municipaux suivants en qualité de délégués au Conseil d'Administration du Collège Lakanal:

- Titulaire : Mr COIGNAC Gérard Le Boucheteil Haut 19260 TREIGNAC
- Suppléante : Mme Eléonore CHAUMEIL, 32 rue Léon Dessal 19260 TREIGNAC

Désignation du délégué au Conseil d'Administration de la Fondation Claude Pompidou

A l'occasion de la mise en place des délégations du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de désigner le Conseiller Municipal suivant en qualité de délégué au Conseil d'Administration de la Fondation Claude Pompidou :

- Titulaire : Mr COIGNAC Gérard Le Boucheteil Haut 19260 TREIGNAC

Désignation des délégués au Conseil d'Ecole

A l'occasion de la mise en place des délégations du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de désigner les Conseillers Municipaux suivants en qualité de délégués au Conseil d'Ecole de Treignac :

- Titulaire : Mr COIGNAC Gérard Le Boucheteil Haut 19260 TREIGNAC
- Suppléante : Mme PAROT Carine 15 avenue du 11 Novembre 19260 TREIGNAC

Désignation des délégués aux Communes Jumelées

A l'occasion de la mise en place des délégations du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de désigner les Conseillers Municipaux suivants en qualité de délégués aux Communes Jumelées :

- Mr COIGNAC Gérard Le Boucheteil Haut 19260 TREIGNAC
- Mr BOURDARIAS Didier Les Bariousses 19260 TREIGNAC
- Mr COUTURAS Alain 12 Rue du Champ des Horts 19260 TREIGNAC

Désignation du correspondant défense

A l'occasion de la mise en place des délégations du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de désigner comme correspondant défense:

- Mr COIGNAC Gérard Le Boucheteil Haut 19260 TREIGNAC

Désignation de référent aux Stations vertes

A l'occasion de la mise en place des délégations du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de désigner les Conseillers Municipaux suivants en qualité de référent aux Stations Vertes :

- Titulaire : Mr BOURDARIAS Didier Les Bariousses 19260 TREIGNAC
- Suppléante : Mme PAROT Carine 15 avenue du 11 Novembre 19260 TREIGNAC

Composition de la Commission d'Appel d'Offres et Délégation de Services Publics

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a procédé à la composition de la Commissions d'Appel d'Offres et Délégation de Services Publics qui sera chargée d'étudier les dossiers de sa compétence.

Le Conseil Municipal a élu au premier tour de scrutin, à l'unanimité les membres de la CAO et DSP :

Président : Mr Gérard COIGNAC, Maire

Membres titulaires :

Jean-Louis LAGEDAMON
Maurice CHABRILLANGES
Hélène ROME

Membres suppléants :

BENEZET Guy
SENOUSSAOUI Bernard
COUTURAS Alain

Indemnités du Maire et des adjoints

Vu les textes relatifs aux indemnités des élus locaux

Vu le pourcentage maximum de l'indemnité pouvant être versée au Maire dans une commune de 1000 à 3499 habitants fixé à 43% de l'indice brut 1015 = 1634.63 € par mois

Vu le pourcentage maximum de l'indemnité pouvant être versée aux adjoints dans une commune de 1000 à 3499 habitants fixé à 16.50% de l'indice brut 1015 = 627.24 € par mois

Vu le pourcentage de l'indemnité pouvant être versée aux conseillers municipaux dans une commune de 1000 à 3499 habitants fixé à 6% de l'indice brut 1015 = 228.09 € par mois

Considérant que les élus ne souhaitent pas percevoir le maximum de l'indemnité

Après en avoir délibéré (3 abstentions, 0 contre et 10 pour), le Conseil Municipal décide

- de fixer les indemnités suivantes :

Indemnité du Maire : 35% de l'indice 1015 soit 1330.51 euros brut par mois

Indemnité des adjoints : 8.25% de l'indice 1015 soit 313.62 euros brut par mois

Indemnité du conseiller municipal chargé des travaux et état des lieux Transbois Maurice CHABRILLANGES : 4% de l'indice 1015 soit 152.06 euros brut par mois

- que ces indemnités seront versées mensuellement

Mise en fleurs de jardinières – vasques et aménagement d'un massif au jardin « NEUENDETTELSAU »

Vu la demande du Conseil Municipal lors de la séance du 13 mars 2014 pour que il y ait une demande complémentaire de devis pour la mise en fleurs de jardinières et vasques.

Vu les devis présentés par AGRI LOISIRS et LA MONARDE

Vu le projet d'aménagement d'un massif de vivaces dans le square de NEUENDETTELSAU

Considérant que la mise en fleurs de jardinières – vasques réalisée par un professionnel assez tôt dans des serres accélère la croissance des plans et leur enracinement et d'offrir un fleurissement rapide de la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve le devis présenté par AGRI-LOISIRS pour la mise en fleurs de 38 vasques
- approuve le devis de la Monarde pour la mise en fleurs de 13 jardinières et vasques, l'aménagement d'un massif au jardin
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Aménagement d'un columbarium, sépulture cinéraire et jardin du souvenir dans le cimetière du Portail

Vu la délibération en date du 6 février 2014 par laquelle le Conseil Municipal a décidé la réalisation d'un columbarium, sépulture funéraire et jardin du souvenir

Vu que le plafonnement de ces investissements à 15000 euros et le taux d'aide à hauteur de 20%

Vu l'échéancier prévisionnel et l'attestation de non commencement de travaux à établir

Considérant que ce projet permet de répondre à la demande des particuliers souhaitant déposer les cendres lors d'incinération et disposer d'un lieu de recueillement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- de solliciter les aides auprès de l'Etat pour le financement de ce projet (assiette plafonnées à 15 000 € HT)
- d'approuver le plan de financement suivant :
Autofinancement : 23 828.88 € - 3 000 € = 20 828.88 €
Aides de l'Etat : 15 000 € HT x 20 % = 3 000 €
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Mr le Maire rend compte d'un courrier du Préfet par lequel ce dernier demande le retrait du marché de travaux de couverture du village vacances car il estime que l'analyse des offres n'a pas été correcte. Mr le Maire a pris contact avec Mr DARTIGEAS, Bureau ADC, maître d'œuvre actuel, qui a repris les dossiers gérés auparavant par Mr PONDARD. Mr DARTIGEAS a demandé un historique de l'affaire à Mr PONDARD. Un rendez vous sera pris très prochainement avec les services de la Préfecture pour évoquer et régulariser ce dossier.

Séjour ALSH de TREIGNAC – Été 2014

Vu la préparation des activités de l'ALSH de TREIGNAC pendant la période estivale (juillet et août)

Vu les devis sollicités pour l'organisation d'un séjour pour les enfants de l'ALSH

Vu les aides de la CAF pour financer les séjours dans le cadre des ALSH

Vu la régie créée le 18 décembre 2013 pour la gestion de l'ALSH et la garderie et l'acte constitutif de la régie en date du 19 décembre 2013

Considérant que la proposition de séjour à AUBETERRE-SUR-DRONNE (16390) du 21 au 25 juillet 2014 dans un centre de vacances avec pension complète, visite du village, de l'arboretum, d'un site archéologique et d'artisanat d'art, activités de canoë kayak, notamment, avec un car et chauffeur à disposition sur place, pour un montant total de 8 280.50€ pour 30 enfants (coût pour les familles : 80 euros - coût pour la commune aides 35% CAF déduites : 2 982.32 €) est la plus avantageuse

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve les devis pour le séjour de 30 enfants de l'ALSH du 21 au 25 juillet 2014 d'un montant total de 8 280.50 euros
- approuve le montant de la participation demandée aux familles d'un montant de 80 euros par enfant qui seront encaissées sur la régie actuelle de la garderie et ALSH créée le 19 décembre 2013 qui sera modifiée pour intégrer l'encaissement des frais de séjour
- décide de solliciter les aides auprès de la CAF à hauteur de 30 % du montant du séjour
- précise que le règlement soit demandé aux familles avant le départ
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Mr le Maire informe l'assemblée des divers dossiers suivants :

- *Les vestiaires des agents communaux seront réalisés en régie après la saison estivale.*
- *L'aménagement de la salle des fêtes doit être programmé très prochainement car le matériel a déjà été acheté. Il est stocké depuis plus d'un an chez le fournisseur. L'évacuation des eaux et le nettoyage du sol doivent être étudiés. De plus des devis ont été sollicités concernant le changement de fenêtres.*
- *Un projet d'agrandissement de l'usine d'embouteillage est à l'étude. Lundi 14 avril, une réunion est prévue à la SEST en présence de Mr KITTA et des services du Conseil Général pour présenter ce projet sur un terrain communal qui pourrait être revendu au prix d'achat (29 000 euros).*

- Une réunion de travail est prévue le 16 avril à 10 heures en Mairie avec la société BOUYGUES IMMOBILIER concernant le projet de maisons EDF.
- Mr le curé a indiqué que l'évêque vient à Treignac le 30 avril.
- Le 12 avril un pot est offert aux treignacois à la salle des fêtes suite aux élections du Conseil Municipal.

Mr le Maire a proposé de faire un tour de table :

Jean Louis LAGEDAMON a fait le point sur les travaux actuels.

- L'élargissement d'un chemin à Caud, suite à l'enquête publique, est en cours. Une conduite d'eau a été déplacée en régie pendant ces travaux. Hélène ROME indique qu'il n'y a pas eu d'élargissement possible à l'entrée de ce chemin en raison du refus d'un riverain, ce qui rend toujours l'utilisation de ce chemin par les gros engins très délicate. Mr le Maire indique qu'il va prendre contact avec Mr MAURY afin que la souche permettant cet élargissement puisse être enlevée.
- Le revêtement de la Place de la République va être terminé la semaine prochaine. Le Conseil souhaiterait que soit étudiée une proposition plus esthétique que les panneaux d'interdiction de stationnement devant le monument aux morts.
- Les travaux d'adduction d'eau à Auxiliat sont en cours.

La séance a été levée à 20h05.